

La Lettre de la D.G.I.

Lettre d'information bimestrielle éditée par la Direction Générale des Impôts

Numéro 20 / Avril 2005

Editorial

A l'ère de l'ouverture de l'économie nationale et de ses enjeux fiscaux multiples, l'Administration fiscale se devait de se moderniser, en mettant en place de nouveaux systèmes de gestion plus efficaces, à même de garantir à l'Etat et aux collectivités locales un niveau sans cesse croissant de recettes fiscales, en mobilisant davantage, et de manière plus professionnelle et transparente, les ressources nécessaires et potentiellement disponibles.

Pour ce faire, et depuis 2000, la stratégie mise en œuvre, avec l'assistance notamment du FMI, a nécessité de prime abord le recentrage des missions de la DGI sur ses métiers, en préconisant l'externalisation de la gestion comptable de la dépense publique locale, jusque-là dévolue à ses services, en la transférant à la Direction générale de la comptabilité (DGC) par le biais du même réseau, désormais dénommé Trésoreries communales et intercommunales et dépendant des Trésoreries de wilaya.

Après une préparation minutieuse en étroite collaboration avec les cadres supérieurs de la DGC, l'opération de transfert est intervenue au mois de novembre dernier (2004), sans encombre et dans des conditions très satisfaisantes. Il s'agissait, en fait, d'un changement de hiérarchie sans altération aucune des moyens de gestion (personnels, logistique, immobilier...).

Il n'en demeure pas moins que les trésoriers communaux continuent, à titre subsidiaire et transitoire, à assurer le recouvrement de certaines taxes de proximité telles que les taxes foncières, les taxes écologiques et certaines taxes à caractère local, en attendant les réformes idoines tant au niveau de la DGI qu'au niveau des finances locales.

Après le succès remarqué de cette opération, trois constats méritent d'être signalés :

- Les Directeurs des impôts de wilaya doivent continuer à cultiver une relation étroite avec les trésoriers de wilaya et la tutelle chargée de l'animation locale.
- Cette nouvelle organisation ne doit en rien compromettre les missions de tout un chacun, qui seront du reste mieux perçues et mutualisées suite aux retombées positives des réformes engagées par l'ensemble du ministère des Finances pour un service financier public de qualité.
- Le sens aigu de responsabilité des cadres centraux, régionaux et locaux aussi bien de la DGI et de la DGC, de l'ensemble des personnels ainsi que celui du partenaire social qui n'a pas manqué de faire preuve de maturité et de disponibilité.

A toutes et à tous, bravo et merci !

A. BOUDERBALA

DGI



Le transfert des recettes de gestion



DANS CE NUMÉRO

- Editorial (P.1)
- Interview de M. Bouderbala (DGI) et M. Boutaba (DGC) (P. 2)
- Bilan d'activité de la DGI pour l'exercice 2004 (P. 3 ,4, 5 et 6)
- La vie des structures : la DRI de Setif (P. 7)
- Flash/Info (P. 8)

Interview

Le D.G.I. et le D.G.C. font le point sur l'opération du transfert des recettes de gestion.

L. DGI : M. Bouderbala : L'opération de transfert des recettes de gestion à la DGC s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les modalités du déroulement de cette opération ?



M. A. Bouderbala : Directeur Général des Impôts

La modernisation de l'administration fiscale est un axe majeur du programme de réformes structurelles engagées par les pouvoirs publics.

Ainsi, sur la base d'une expérience avérée dans la plupart des pays modernes, la Direction générale des impôts s'est engagée à réorganiser ses services par, notamment, la mise en place de la Direction des grandes entreprises (DGE), des Centres des impôts (CDI) et des Centres de proximité (CDP).

Plusieurs autres changements importants ont été introduits pour permettre à l'Administration fiscale d'améliorer son efficacité et d'étendre les bénéfices de la modernisation à l'ensemble de ses services, notamment le transfert des recettes de gestion.

La Direction générale des impôts assure, en effet, à travers son réseau de recettes de gestion la comptabilité des communes et des établissements hospitaliers.

Ces missions mobilisent plus de 600 recettes de gestion et 4 000 agents et, indirectement, une partie des effectifs de l'encadrement (y compris dans les services centraux, les Directions régionales des impôts et les Directions des impôts de wilaya) pour l'exercice de missions non fiscales.

Aussi, le transfert de ces tâches à la Direction

générale de la comptabilité était incontestablement un préalable pour permettre à la Direction générale des impôts de se concentrer sur l'exercice de ses missions fiscales essentielles et sur la modernisation de son organisation et de ses procédures.

Le décret exécutif n°03-40 du 19 janvier 2003 a consacré l'intégration des recettes de gestion au réseau des comptables du Trésor en les érigeant en trésoreries communales, trésoreries des secteurs sanitaires et des centres hospitalo-universitaires.

Pour accélérer le transfert et permettre à la Direction générale des impôts de se concentrer sur ses missions fiscales et la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation, une échéance a été fixée, à savoir le 2 novembre 2004, et un plan de transfert a été préparé, en liaison avec les services de la Direction générale de la comptabilité, après accord de Monsieur le Ministre des Finances.

Les modalités de transfert des personnels, des biens meubles et immeubles ainsi que les procédures de réalisation de cette opération, notamment sur le plan technique et comptable, ont été précisées d'un commun accord entre les services de la DGI et de la DGC, sous l'égide de Monsieur le Secrétaire général du ministère des Finances.

Toutes les actions ont été réalisées grâce au niveau de conscience et de compétence des agents et cadres de l'Administration fiscale (Direction régionale des impôts, Directions des impôts de wilaya) mais aussi ceux de la comptabilité (Directions régionales du Trésor et les Trésoreries de wilaya), sans oublier de citer les services de la Fonction publique et du Budget qui ont grandement contribué à leur réussite.

L'adhésion totale du partenaire social mérite également d'être citée.

Il faut rappeler, enfin, qu'il s'agit d'un transfert ayant concerné plus de 600 recettes de gestion et 4 000 agents.

Nos remerciements s'adressent donc à toutes les parties qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'aboutissement de cette importante et délicate opération réalisée dans les délais, en toute transparence, mais aussi et, surtout, dans de bonnes conditions et sans aucune difficulté signalée sur le terrain.

M. Boutaba : L'intégration au réseau comptable de la DGC des recettes de gestion constitue une des premières mesures de la restructuration entamée par le ministère des Finances dans le cadre de sa modernisation. Peut-on connaître les objectifs de cette opération et les modalités de sa réalisation ?

L'intégration des recettes chargées de la gestion des communes, des structures



M. Boutaba : Directeur Général de la Comptabilité

sanitaires et des CHU est intervenue dans la perspective d'unifier le réseau des comptables publics chargés de l'exécution des dépenses en vue de dégager les services fiscaux de cette charge afin qu'ils puissent se consacrer uniquement au recouvrement de l'impôt.

Ce transfert facilitera également l'établissement des synthèses financières des budgets des wilayas et des communes ainsi que l'établissement du compte général de l'Administration des finances.

Dans ce cadre, l'ensemble des décrets relatifs au transfert des recettes en les érigeant en trésoreries communales, trésoreries des secteurs sanitaires et trésoreries des centres hospitalo-universitaires ont été publiés au Journal officiel n° 04 du 22 janvier 2003 (décrets exécutifs n° 03-41, n° 03-42 et n° 03-43 du 19 janvier 2003).

Cette opération a porté sur 609 recettes et touché 4 000 fonctionnaires grâce aux efforts conjugués des groupes de travail mixtes de la Direction générale des impôts et de la comptabilité, mis en place tant au niveau central que local.

Le parachèvement de la prise en charge de cette nouvelle catégorie de trésorerie a été concrétisée à la date du 2 novembre 2004.

Enfin, ce rattachement permettra la sommation des résultats comptables d'exécution de la loi de finances, à tous les niveaux, et se traduira par la disponibilité d'une information fiable et rapide auprès des postes comptables chargés de la gestion des budgets de l'Etat, de la wilaya et des établissements publics à caractère administratif, qui pourra être étendue à la gestion des budgets locaux.

Bilan d'activité

Inspection générale des services fiscaux

Pour son programme sélectif des interventions inscrites à son plan de charge pour 2004, l'Inspection générale des services fiscaux a intégré :

► les besoins exprimés par les directions centrales, les directions régionales (DRI), les directions de wilaya (DIW) et les Inspections régionales des services fiscaux (IRSF) ;

► le dispositif d'évaluation des performances des services extérieurs tel que défini par l'instruction générale n°02/MF/DGI/DG du 26/4/2003, complétée par la lettre circulaire n°02/MF/DGI/DG du 18/9/2003.

C'est ainsi que pour mesurer la situation réelle des structures et pour porter une appréciation qualitative sur la manière de servir des gestionnaires, la démarche des vérificateurs s'est caractérisée par l'utilisation de la batterie d'indicateurs et de ratios en suivant les différentes étapes :

- ✓ d'approche globale de la situation intégrant les éléments de contexte, les charges et les moyens pour éclairer les résultats ;
- ✓ d'approfondissement du diagnostic pour une analyse des causes, des difficultés et d'identification des marges de progrès ;

- ✓ de hiérarchisation des priorités réalistes ;
- ✓ d'élaboration des notes d'orientation sur les moyens pour atteindre les objectifs.

Cette précision étant apportée, le



programme de travail préalablement approuvé par le Directeur général se résume comme suit :

► programme général de vérification de services : Inspections et Recettes des impôts ;

► programme spécial portant sur le contrôle :

- ✓ des travaux d'émissions des rôles généraux, Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- ✓ du suivi des notes d'orientation établies à l'issue des vérifications de service ;

- ✓ des travaux de validité des attestations d'achats en franchise de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation ;
- ✓ des opérations de Comptes chèques postaux (CCP) ;
- ✓ de liquidation du Versement forfaitaire (VF) et Impôt sur les salaires (IRG/TS) par les recettes de gestion ;
- ✓ des " improvisistes " de caisse.

Dans le cadre de ses autres attributions, l'IGSF a eu à assurer, sous la conduite de ses Divisions, l'exécution par les IRSF des travaux spécifiques aux :

- ✓ enquêtes administratives ;
- ✓ enquêtes d'habilitation ;
- ✓ constitution des banques de données nationales ;
- ✓ enquêtes d'opinion sur la qualité du service rendu aux usagers ;

Au niveau central, l'IGSF a couvert les autres aspects liés à son champ d'action :

- ✓ suivi des grèves et arrêts de travail ;
- ✓ suivi des dégradations des services ;
- ✓ suivi du respect des règles de déontologie et d'éthique ;
- ✓ analyse et compilation des bilans des activités des DIW au titre de 2003 ;
- ✓ rapport sur le contrôle de gestion globale de la DGI ;
- ✓ travaux particuliers.

Direction de l'administration des moyens

Ressources Humaines

Personnel

Les effectifs réels de la DGI sont passés:

- ✓ de 22 935 agents en 2002 à 23 008 agents au 31 décembre 2003 ;
- ✓ de 23 008 agents en 2003 à 19 257 agents au 31 décembre 2004, soit une diminution de 8,3 %.

Cette diminution résulte surtout du transfert, le 2 novembre 2004, des 605 Recettes de gestion avec leurs effectifs qui se chiffrent à 3 437 agents de la Direction générale des impôts vers la

Direction générale de la comptabilité.

La progression du personnel féminin demeure constante et se chiffre à 5 429 agents, soit un pourcentage de près de 28,19 % par rapport au personnel masculin. Le personnel féminin occupant des postes de responsabilité demeure toujours insignifiant.

Formation

Au titre de l'année 2004, 3 647 agents, toutes catégories confondues, ont suivi des actions de recyclage et de perfectionnement dont 1 712 à l'Ecole nationale des impôts et 1 935 au

niveau régional.

Plusieurs séminaires de formation spécifique ont également été organisés, localement et à l'étranger, au profit des agents de l'Administration fiscale.



Au titre de l'année 2005, il est prévu la mise en formation de 7 531 agents, toutes catégories confondues, dont 2 351 à l'Ecole nationale des impôts. Les Directions régionales et les Directions des impôts de wilaya depuis leur création, se chargeront, quant à elles, de la formation de 5 180 agents.

Moyens

Les projets d'infrastructures

Au cours de l'année 2004, les opérations ci-après ont été réalisées :

- ✓ lancement de l'avis d'appel d'offres pour la réalisation et le choix de l'entreprise pour le CDI de Rouiba ;
- ✓ lancement de l'avis d'appel d'offres pour l'étude architecturale et choix des bureaux d'étude pour les CDI situés au niveau d'El Harrach, Chéraga, Tlemcen, Annaba, Constantine et Tizi Ouzou ;

- ✓ finalisation des études du CRI d'Oran.

En 2005, il est prévu la réalisation des infrastructures suivantes :

1) **CDI Rouiba** : lancé le 4 janvier 2005. Délai de réalisation : Dix (10) mois pour les gros œuvres, l'étanchéité, VRD.

2) **CDI Chéraga, El Harrach, Tizi Ouzou, Constantine, Annaba, Tlemcen** : études en cours. Le lancement de l'avis d'appel d'offres pour la réalisation est prévu pour le deuxième trimestre 2005.

3) **CRI Oran** : Dossier pour l'obtention du permis de construire déposé en mars 2005. Dès son approbation, l'avis d'appel d'offres pour sa réalisation sera lancé.

Budget de fonctionnement

A titre d'information, le budget de fonctionnement de l'administration

fiscale au titre de l'année 2003 était d'un montant de 9.150.077.000 DA consommé à concurrence de 8.685.541.367 soit 94,92 % réparti entre les dépenses du personnel et moyen de service respectivement à 7.521.422.878 DA soit 86,60 %. et à 1.164.118.488 DA soit 13,40 %.

Le budget de fonctionnement alloué au titre de l'année 2004 s'élève à 9 612 575 000 DA, soit une évolution de 5 % par rapport à l'exercice 2003. L'engagement global de ces crédits s'élève à 8 915 563 391,79 DA dont 88 % pour les dépenses de personnel et 12 % pour les dépenses de fonctionnement, soit respectivement 7 839 646 197,85 DA et 1 075 917 193,94 DA.

Direction des recherches et des vérifications



Principales actions

Résultats des vérifications de comptabilité :
10,42 milliards de dinars dont :

- ✓ Réalisés par les DIW : 5,76 milliards de dinars ;
- ✓ Réalisés par les SRV : 4,66 milliards de dinars.

Résultats du contrôle des revenus (VASFE) :
814 millions de dinars :

- ✓ Réalisés par les DIW : 496 millions de dinars ;
- ✓ Réalisés par les SRV : 318 millions de dinars.

Programmation au titre de 2005

- ▶ Examen de la situation fiscale de 5 827 personnes et sociétés.
- ✓ 3 415 émanant des structures externes
- ✓ 2 412 examinées au niveau central (exploitation liste clients)
- importateurs, distributeurs et grossistes en médicaments ;

- importateurs de meubles, de bois, d'articles scolaires et de matériaux de constructions ;
- producteurs de détergents ;
- producteurs d'électroménagers.

▶ Mise en œuvre du dispositif réglementaire concernant le droit de visite prévu par la loi de finances pour 2002, qui permet aux agents habilités, en cas de présomption de pratiques frauduleuses, de procéder à des visites en tout lieu, y compris en dehors des heures de travail, en vue de rechercher et saisir toutes pièces, documents, supports ou éléments matériels susceptibles de confirmer l'existence de fraude fiscale.

▶ Initiation de rencontres avec les DIW, les procureurs généraux, les présidents de cours, les chefs de Sûreté de wilaya et de daïra, les responsables concernés de la Gendarmerie nationale, consacrées à la coordination des actions de lutte contre la fraude fiscale.

▶ Actualisation des fichiers des termes de références des DIW servant à la réévaluation des prix déclarés à l'occasion des transactions immobilières en vue de les adapter aux fluctuations d'un marché immobilier fortement spéculatif.

▶ Renforcement des mesures d'encadrement et de suivi d'activités insuffisamment appréhendées telles les

activités médicales (cabinets, cliniques, laboratoires d'analyses...) en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale

▶ En vue de lutter contre "le marché informel d'envergure" en relation avec l'utilisation des "prête-noms" et "sociétés écrans" la situation fiscale de 4 555 personnes et sociétés a été examinée au niveau central. Il a été relevé :

- Une très forte utilisation des prête-noms dans les secteurs suivants :
- agroalimentaire (production et distribution) ;
- matériaux de construction ;
- importation et transformation du papier.

▶ Poursuite des actions de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents chargés du contrôle des activités et de revenus (coopération algéro-française). A ce titre, des séminaires ont été animés par des experts de la DGI française sur les thèmes suivants :

- ✓ mise en œuvre du droit de visite et d'enquête ;
- ✓ le contrôle sur pièces " examen de la liasse fiscale".

▶ Relance de l'assistance avec la DGI française en matière d'échange d'informations d'ordre fiscal.

Direction des opérations fiscales



Activités de la Direction des opérations fiscales

Les recettes fiscales de l'année 2004

Aperçu Global :

► Le montant global des recettes fiscales, réalisées au 31/12/2004, s'élève à 1.573,94 MDS/DA (Hors montant affecté " au fond de régulation des recettes ").

Ce montant se décompose comme suit :

- ✓ Recettes Ordinaires affectées au budget de l'Etat : 603,77 MDS/DA
- ✓ Recettes Pétrolières : 862,20 MDS/DA (Hors FRR)
- ✓ Recettes affectées aux budgets des Collectivités Locales et Fonds Spéciaux : 107,96 MDS/DA (dont 92,76 MDS/DA affectés aux collectivités Locales et au FCCL).

1/ Analyse des résultats fiscaux :

a) La tendance à la hausse de la fiscalité ordinaire se confirme en 2004. Le montant recouvré enregistre :

► Un accroissement de + 12%, soit en valeur absolue une plus value fiscale de

66,18 MDS/DA, comparativement à l'année 2003 ;

► Et un taux de réalisation de 109%, soit un surplus budgétaire de 51,97 MDS/DA par rapport aux prévisions de la LF pour 2004.

La hausse de la fiscalité ordinaire a pour origine :

- ✓ Les efforts des services fiscaux pour maîtriser l'assiette fiscale ;
- ✓ La mise en place du dispositif d'évaluation des services fiscaux par le biais des indicateurs de gestion ;
- ✓ La relance de l'activité économique qui s'est traduite par un taux de croissance de plus de 5% en 2004 ;
- ✓ L'augmentation du volume des importations, passant de 1.048 MDS/DA (13,53 MDS/\$) en 2003 à 1.312 MDS/DA (18,20 MDS/\$) en 2004 ;
- ✓ Et, enfin, les versements opérés par l'opérateur " El Watania " au titre de la licence d'exploitation " GSM ".

b)- les prévisions des recettes pétrolières ont été réalisées à 100% dès le mois d'août 2004.

L'excédent dégagé, est versé au " Fond de régulation des recettes ".

c)- Les recettes bénéficiant aux collectivités locales et aux Fonds Spéciaux passent de 94,57 MDS/DA en 2003 à 107,97 MDS/DA.

Ces ressources, d'origine fiscale, connaissent une progression malgré la révision à la baisse du taux du VF (plus de 12 MDS/DA de moins-value fiscale pour les périodes 2002-2004 par rapport à l'année 2001). La tendance à la baisse du VF continuera en 2005 puisque son taux

passera de 2 % à 1 %.

2/ Taux de prélèvement

a) - Le taux de prélèvement calculé sur la base de la fiscalité ordinaire affectée au budget de l'Etat par rapport au PIB (HH-HA) est de 15,7 %. Celui-ci était de 14,12 % en 2003.

Par catégorie d'impôts et taxes, il est de :

- ✓ IRG/salariés : 2,5 %
- ✓ IRG (non salariaux) : 0,7 %
- ✓ IBS : 1,6 %
- ✓ TVA (intérieure + importation) : 7,08 %
- ✓ Produits des douanes : 4,6 %.

b)- Le taux de prélèvement, calculé sur la base des recettes affectées au budget de l'Etat (y compris recettes pétrolières budgétisées) par rapport au PIB global est de : 30,3 %.

3/ Recettes ordinaires /dépenses

► Le taux de couverture des dépenses budgétaires (1 920 MDS/DA) par rapport à la fiscalité de l'Etat (1 465,97 MDS/DA) est de : 76,35 %.

► Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement (1.200 MDS/DA) par rapport aux recettes ordinaires (603,77 MDS/DA) est de : 50,31 %.

Pour assurer, à terme, une couverture des dépenses de fonctionnement par la fiscalité ordinaire, il est nécessaire de multiplier ces résultats par 1,98. Il est rappelé que ce coefficient était de 2,13 en 2002 et 2,12 en 2003.

Direction de l'organisation de l'informatique

Durant l'année 2004, la DOI a eu à mener les actions suivantes :

► La poursuite des procédures tendant à recruter une assistance technique au profit du programme de réforme et modernisation de la DGI. Avec le concours d'experts de la Banque mondiale, il y eut identification des besoins, rédaction des termes de références, publication, constitution d'une liste courte de soumissionnaires, demande d'offres, réception et analyse de soumissions...

Ce processus est à la phase finale de mise en forme d'un

contrat.

Pour rappel, cette assistance est orientée pour la maîtrise d'ouvrage, fournira une expertise dans le domaine du pilotage des projets DGI, l'intégration des technologies de l'information dans les évolutions projetées de réforme et modernisation de la DGI. Une équipe pluridisciplinaire d'experts sera recrutée à cet effet. L'effort estimé de cette expertise est d'environ 90 mois/hommes et la durée sera de deux ans.

► La contribution aux travaux de mise en route de la DGE. Une équipe d'ingénieurs

informaticiens travaille en collaboration avec l'équipe DGE pour apporter les retouches à l'application informatique devant assurer un appui au démarrage de cette nouvelle structure.

► La réalisation de l'opération renouvellement des équipements des trois centres informatiques. La mise en production de ces nouvelles infrastructures est prévue pour le premier trimestre 2005.

► L'installation et la mise en route de l'intranet et de la messagerie au sein du nouvel immeuble, ainsi que d'un

accès Internet haut débit.

► La mise en exploitation d'un certain nombre d'applications nouvelles au sein de l'intranet DGI qui bénéficie d'une meilleure accessibilité au sein du nouveau siècle.



Suite ►►

Direction du contentieux

Le contentieux préalable devant l'administration a enregistré **96 602** réclamations au cours de l'année 2004. Celles-ci viennent s'ajouter aux **20 191** instances enregistrées au début de l'année pour atteindre un nombre d'affaires à traiter de **115 793** affaires. Sur ce nombre, **101 800** demandes ont été traitées.

L'activité des **commissions de recours** a connu un effort appréciable puisque **19 317** dossiers ont été examinés par les commissions locales (wilaya et daïra) et **217** recours par la commission centrale.

Les commissions de recours gracieux (wilaya et région) ont traité **21 660** affaires et recueilli **20 207** demandes.

Le contentieux juridictionnel a connu un volume d'affaires enrôlées devant les chambres administratives de **1 877** demandes. Le nombre d'arrêts rendus par celles-ci au cours de l'année 2004 s'élève à **1 779**.



Le Conseil d'Etat a enregistré **430** nouveaux pourvois et rendu **194** arrêts.

S'agissant de l'aspect répressif, l'Administration fiscale a accentué sa pression à l'effet de juguler la fraude. Ainsi, au cours de l'année 2004, **821** plaintes ont été engagées par les DIW auprès des tribunaux correctionnels à l'encontre de contribuables poursuivis pour les délits de :

- ✓ fraude fiscale (assiette), **480** plaintes ;
- ✓ refus de paiement et organisation

d'insolvabilité (recouvrement) **135** plaintes ;

- ✓ infraction en matière de droit de garantie (bijoutiers) **206** plaintes.

La répartition par branche d'activité de ces plaintes est la suivante :

- ✓ importateurs : **203** plaintes ;
- ✓ commerce de gros : **153** plaintes ;
- ✓ commerce multiple : **20** plaintes ;
- ✓ travaux publics : **38** plaintes ;
- ✓ fabricants : **23** plaintes ;
- ✓ bijoutiers : **206** plaintes ;
- ✓ autres (diverses activités) : **178** plaintes.

Au cours de l'année 2004, **123** jugements ont été rendus par les différents tribunaux correctionnels dont la nature de condamnation est la suivante (concernant des plaintes antérieures à 2004) :

- ✓ **107** condamnations fermes ;
- ✓ **08** condamnations avec sursis ;
- ✓ **08** acquittements ou non-lieu.

Direction de la législation fiscale

Le bilan des activités de la Direction de la législation fiscale, durant l'année 2004, comprend pour l'essentiel :

Au titre de la législation fiscale :

► La préparation et l'élaboration de l'avant-projet de loi de finances pour 2005, du tableau synoptique des mesures émanant des autres départements ministériels et des services fiscaux et des notes de présentation (aspect fiscal) de cet avant-projet de loi.

► L'élaboration des textes réglementaires et l'examen d'une vingtaine de textes législatifs et réglementaires soumis à l'avis et l'observation de la DLF ; par exemple : le projet d'arrêt interministériel modifiant l'arrêt interministériel du 11 avril 1998 portant modèle type du cahier des charges relatif à l'exonération de l'IRG et de l'IBS, applicable aux bénéficiaires tirés des activités de réalisation de logements sociaux, promotionnels et ruraux.

En matière de relations fiscales internationales

Les responsables centraux de la DGI ont accueilli à Alger, durant la période allant

du 28 au 30 septembre 2004, la délégation iranienne pour l'ouverture de négociations pour la conclusion d'une convention fiscale avec son pays.

De même, ils ont reçu à Alger, durant la période allant du 17 au 20 octobre 2004, la délégation du Venezuela pour l'ouverture de négociations pour la conclusion d'une convention fiscale. La délégation cubaine pour l'ouverture de négociations pour la conclusion d'une convention avec Cuba a été également accueillie à Alger durant la période allant du 24 au 27 octobre.

En matière d'études fiscales et de la documentation

Le service a procédé à l'étude de vingt-quatre (24) projets de textes législatifs et réglementaires et d'une douzaine de mesures de lois de finances proposées. En outre, la commission interministérielle sur les finances locales a nécessité l'organisation de réunions. Cinq travaux, sur des thèmes divers, ont été réalisés et quatre autres ont été soumis à l'étude.

En matière de relations publiques et de l'information

► La mise à jour des codes fiscaux, conformément aux dispositions de LF pour 2004 ainsi que l'élaboration et la diffusion du :

- ✓ Guide fiscal du jeune promoteur ;
- ✓ d'investissements ;
- ✓ du calendrier fiscal ;
- ✓ du communiqué général relatif aux dispositions fiscales de la LF pour 2004 ;
- ✓ la mise à jour et enrichissement de la documentation fiscale,

Ont été également entamés :

- ✓ l'élaboration du plan de communication de la DGI ;
- ✓ le planning des actions de communication pour 2005-2006 ;
- ✓ l'organisation de l'accueil physique et information téléphonique des contribuables (action permanente).



La Vie des Structures

LA DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DE SETIF (FONCTIONNEMENT, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

I- Territorialité

La Direction régionale des impôts de Sétif, issue de la restructuration de l'Administration fiscale intervenue en 1991, couvre un vaste territoire composé de cinq (05) wilayas : Sétif, Béjaïa, Bouira, M'sila et Bordj Bou Arréridj.

II- Fonctionnement, attributions et activités de la DRI

Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues, la Direction régionale des impôts, qui constitue le prolongement de l'Administration centrale, entreprend chaque année des actions importantes à l'effet de réaliser les objectifs escomptés par la DGI en matière d'amélioration du recouvrement et la lutte contre la fraude fiscale.

Parallèlement à ces actions primordiales, les services de la DRI procèdent, dans le cadre de l'assistance et l'animation, à des tournées de contrôle et d'inspection au niveau des structures de base, en vue de faire avancer autant que possible l'état d'exécution de leurs programmes d'action et la mise en œuvre effective des recommandations et orientations de l'Administration centrale.

Aussi est-il nécessaire de rappeler que la DRI cumule un capital d'expérience non négligeable en matière de formation dont le produit a, jusque-là, permis de répondre aux besoins des DIW en

matière d'encadrement. Outre les séminaires et les journées d'étude, des formations spécialisées et des perfectionnements ont eu lieu au siège de la DRI et assurés sereinement par l'encadrement en place.

- ✓ Trois promotions de futurs receveurs, dont 70 % des stagiaires, sont nommés dans leurs postes.
 - ✓ Une promotion de formateurs.
 - ✓ Une promotion de 24 futurs chefs d'inspection.
- Pour 2005, un programme ambitieux a été tracé.

Domaine de compétence des DIW

Les cinq DIW formant la région de Sétif ont une compétence générale sur la gestion des dossiers fiscaux et des services qu'elles exercent par le biais des 75 inspections en matière d'assiette et 54 recettes en matière de recouvrement.

Contrôle de gestion de la TVA

Le bilan des actions menées par les services relevant des DIW de la région durant 2004 en matière de contrôle de la gestion de TVA retrace les résultats suivants :

- ✓ la relance de 65 635 assujettis n'ayant pas déposé leurs déclarations G50 ;
- ✓ le contrôle de 3 075 précomptes ;
- ✓ le rapprochement de 16 078 déclarations G50 avec les bilans ;
- ✓ le contrôle de 1 548 cas d'achats en franchise de TVA ;
- ✓ l'exploitation de 29 850



informations détenues par le service.

Ces actions de contrôle ont été sanctionnées par l'émission des rôles de régularisation dont le montant global des produits s'élève à plus de 9 699 millions de dinars.

Part du recouvrement fiscal de la région

Les résultats de l'exercice 2004 réalisés au niveau régional sont en nette progression en matière de recouvrement.

Les prévisions de recettes fiscales ont été réalisées à plus de 112 %. En effet, sur un objectif annuel de 30 505 millions de dinars, les recouvrements effectués s'élèvent à 34 229 millions de dinars.

Il est à signaler, par ailleurs, que par rapport à l'exercice 2003, un taux d'évolution de 20 % a été enregistré au niveau de la région.

III- Traitement des contentieux

Les situations statistiques arrêtées

au 31/12/2004 démontrent l'effort considérable consenti par les services relevant des cinq DIW de la région en matière de traitement des contentieux.

En effet, sur une masse globale de 13 750 requêtes reçues durant l'année 2004, 11 620 recours ont été solutionnés, soit un pourcentage de liquidation de 84 50 %.

La majeure partie des réclamations se trouvant en instance au 31/12/2004, ont été réceptionnées durant le quatrième trimestre 2004.

IV- Accueil et information du public

Conformément aux orientations de la DGI, et dans le cadre de l'amélioration des relations Administration-citoyens, les services fiscaux relevant de la région de Sétif ont pris en charge, durant l'année 2004, les actions suivantes :

- ✓ accueil téléphonique = 6 040
- ✓ Accueil physique = 175 054
- ✓ Rencontre avec les associations professionnelles = 34

Implantation et Consistance

Désignation des structures	Adresse du siège	Téléphone	Ligne verte	Fax
D.R.I.	Hôtel des Finances 1, avenue Cheragua-Laïd, Sétif	036 91 73 77	/	036 91 73 41
DIW Sétif	Hôtel des Finances 1, avenue Cheragua-Laïd, Sétif	036 93 64 65 036 93 64 74	036 93 64 84	036 91 88 53
DIW Béjaïa	Hôtel des Finances 3, rue Aïssat-Idir, Béjaïa	034 21 16 46 034 21 16 47	034 22 71 00	034 22 63 80
DIW Bouira	Hôtel des Finances Cité administrative Draâ El Bordj, Bouira	026 93 63 78 026 93 67 11	/	026 93 68 18
DIW M'sila	Hôtel des Finances Cité administrative M'sila	035 54 76 69	035 54 59 82	035 55 15 82
DIW BBA	Hôtel des Finances Rue du 17-Octobre, Bordj Bou Arréridj	035 68 83 21	/	035 68 35 20

Activités Ministérielles

► **M. Abdellatif Benachenhou**, ministre des Finances, a présidé, les 2 et 3 avril, une rencontre internationale sur le financement durable en Algérie.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre a insisté sur le fait de revoir le

mode actuel de financement de l'exploitation des ressources naturelles.

Cette rencontre, à laquelle ont participé le ministre de la Santé, le ministre délégué chargé des Collectivités locales et des experts

internationaux, s'est clôturée par l'adoption de recommandations destinées à impulser le développement durable en Algérie.

✓ Par ailleurs, Monsieur le Ministre des Finances a convié

le mercredi 27 avril, l'ensemble des cadres du Ministère des Finances à la présentation du bilan annuel pour l'exercice 2004, de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Activités du Directeur Général

► Le Conseil de direction, présidé par le Directeur général, s'est réuni

✓ en date du 22 mars 2005 afin d'étudier le projet de loi organique relatif aux lois de

finances ;

✓ et en date du 18 avril en vue d'examiner et de valider le projet de note de conception des Centres de proximité (CPI)

Activités des Structures

► La Direction du contentieux a organisé au niveau central, du 19 au 29 mars 2005, des regroupements par région, consacrés à l'évaluation du dispositif mis en place de gestion et d'apurement des réclamations en instance de traitement au 30 juin 2004. Cette opération, initiée sur demande du Directeur général, a débuté le 11 septembre 2004 pour être clôturée le 31 décembre 2004.

Le document diffusé, de par son aspect novateur, a permis aux DIW d'avoir une nouvelle approche de la fonction contentieuse et ce, par l'institution de critères analytiques des stocks de réclamations détenus, en les classifiant par nature de recours (erreurs matérielles, vérifications de comptabilité...) et par ordre chronologique (année) d'introduction de ces derniers. Priorité dans l'examen devait être accordée aux requêtes anciennes (2002 et antérieurs) puis, pour les autres exercices, à celles ne présentant pas une difficulté particulière (forfait, taxe foncière...), avant d'aborder celles découlant

d'opérations de contrôles complexes (vérifications de comptabilité, VASFE).

A l'issue de cette opération, il a été enregistré, au plan national, le traitement de 23 028 recours sur 25 494 en stock, soit un taux d'apurement de 90,32 %.

► Dans le cadre de son programme d'action pour 2005, des séances locales d'évaluation des performances des services ont été organisées par la DRI de Constantine regroupant l'ensemble des responsables.

Il a été examiné, au cours de ces réunions, les points suivants :

- ✓ Le commentaire des indicateurs de gestion et des compilations des bilans ;
- ✓ l'évaluation des résultats 2004 par rapport aux objectifs fixés dans le contrat de performance ;
- ✓ le commentaire de la LF pour 2005 ;
- ✓ les besoins et conditions de réalisation de l'opération de forfait.

Coopération

► Dans le cadre du programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives, une délégation composée d'experts de l'UE séjourne en Algérie depuis le 1er mars écoulé.

Cette délégation a été reçue par le Directeur général et a tenu des séances de travail avec les responsables centraux de la DGI du 1er au 6 mars.

Elle s'est déplacée à la DRI d'Alger le 16 mars et a tenu une séance de travail avec le Directeur régional et les directeurs de wilaya de la région d'Alger.

La délégation a effectué également une visite à l'Ecole nationale des impôts (ENI).

► Des experts de la DGI française, ont animé, du 9 au 13 avril, un séminaire sur la programmation du contrôle fiscal et sur le contrôle sur pièce, au profit des cadres de la DRV.

Une première session s'est déjà déroulée du 22 au 24 novembre 2004.

► Dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation et d'assistance aux réformes administratives (MARA) des régies du Ministère des finances (impôts - douanes-domaines), l'UE a organisé un atelier de planification d'activités le 23 et 24 avril 2005.

La Lettre de la DGI

Ministère des Finances
Immeuble Ahmed - Francis
Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 55 56 Fax: 021 59 52 32

Directeur de publication: Mohamed Abdou BOUDERBALA
Coordination: Aïcha BENMALEK

Conception et réalisation: ALPHA Design Tél.: 021 21 07 71

WWW. Lettredgi@finances-algeria.org
Website : WWW. Impots-dz.org